

Commission de services régionaux 11
Comité de révision et de rajustement de l'aménagement « CRRA »

Procès-verbal de la séance no. 20-12 « le mardi le 15 décembre 2020 à 17h 00 »
Réunion Virtuel par Zoom et diffusion sur l'internet

MEMBRES PRESENT : Bernie Hoganson, Bobbi Hartt, Mike Chamberlain, Susan Jonah, Peter Morrison, Peter Dufour, Blaine Nason, Tom Nisbet, Brian Toole, Gordon Crouse

MEMBRES ABSENT : Peter Corey, Eldon Hunter

SONT AUSSI PRESENT : Stephen McAlinden, directeur général de la planification et développement; Robin Canavan, agente d'aménagement; Kelly Shaw, agente d'aménagement; Mary Stone, secrétaire de séance

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposée par P. Morrison; Appuyée par S. Jonah

PROPOSITION : « Que l'ordre du jour soit adopté comme présenté ».

Proposition Adoptée

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par M. Chamberlain; Appuyé par B. Hartt

PROPOSITION : « Que le procès-verbal de la séance 20-11 soit approuvé comme présenté ».

Proposition Adopté

3. DÉCLARATION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS : Aucunes

4. DÉROGATIONS DES AGENTS D'AMÉNAGEMENT : Stephen McAlinden a présenté des réapprobations de lotissement et des dérogations des agents d'aménagement pour le mois de novembre.

5. AFFAIRES NOUVELLES :

Point 20-12-05:

Demandeur : Cornerstone Surveys Inc.

Lotissement Paradise Estates– Phase 2

Considération de la recommandation d'une nouvelle rue publique à la ministre des Transports et de l'Infrastructure pour son assentiment.

Proposé par S. Jonah; Appuyé par B. Hartt

PROPOSITION : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu du paragraphe 6(1) - du *règlement provincial sur le lotissement*, et paragraphe 87(2)(a) – de la loi sur l'urbanisme; recommande la création d'une

nouvelle rue publique comme indiqué sur le plan «Paradise Estates Phase 2» à la ministre des Transports et de l'Infrastructure pour son assentiment sous réserve :

1) le nom de la rue a été homologué et inscrit NB911 avant estampillage le plan final.

Proposition Adopté

Point 20-12-06:

Demandeur : Cornerstone Surveys Inc.

Lotissement Tony Bourgoin

Considération de la création de cinq lots sur un droit-de-chemin privé.

Proposé par B. Toole; Appuyé par B. Nason

PROPOSITION : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu du paragraphe 6(1) – du *règlement provincial sur le lotissement* approuve un droit-de-chemin privé de 10 mètres de large pour le développement de terre comme indiqué sur le plan « Lotissement Tony Bourgoin » sous réserve :

- a) le plan final de lotissement soit estampé avec la note « Droit-de-chemin privé »;
- b) un accord de droit de passage pour traverser les NIP 75044842, 75044867 et 75476283 est présenté avec le plan final de lotissement; et,
- c) la zone tampon de trente mètres de Mactaquac head pond est indiqué sur, et la déclaration suivante étant ajoutée au plan final « Cette zone est soumise au Règlement sur la modification d'un cours d'eau et d'une terre humide (90 80) de la Loi sur l'assainissement de l'eau ».

Proposition Adopté

Point 20-12-07:

Demandeur : Cornerstone Surveys Inc.

Lotissement Mersereau

Considération de la création d'un lot sur un droit-de-chemin privé.

Proposé par S. Jonah; Appuyé par P. Morrison

PROPOSITION : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu du paragraphe 6(1) – du *règlement provincial sur le lotissement* approuve un droit-de-chemin privé de 20 mètres de large pour le développement de terre comme indiqué sur le plan « Lotissement Mersereau » sous réserve le plan final de lotissement soit estampé avec la note « Droit-de-chemin privé ».

Proposition Adopté

Point 20-12-08:

Demandeur : Hughes Surveys

Lotissement 690949 N.B. Ltd.

Considération de la création de deux lots sur un droit-de-chemin privé.

Proposé par B. Nason; Appuyé par B. Toole

PROPOSITION : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu du paragraphe 6(1) – du *règlement provincial sur le lotissement* :

1. approuve un droit-de-chemin privé de 6 mètres de large pour le développement de terre comme indiqué sur le plan « Lotissement 690919 N.B. Ltd. » sous réserve :
 - a) le plan final de lotissement soit estampé avec la note « Droit-de-chemin privé » et;
 - b) la zone tampon de trente mètres de Washademoak Lake et le cours d'eau soit indiqué sur, et la déclaration suivante étant ajoutée au plan final « Cette zone est soumise au Règlement sur la modification d'un cours d'eau et d'une terre humide (90 80) de la Loi sur l'assainissement de l'eau ».

Proposition adoptée avec dissidence

Point 20-12-09:

Demandeur : Central NB Surveys

Lotissement Philshirl 2020-1

Considération de la création de cinq lots sur un droit-de-chemin privé.

Proposé par S. Jonah; Appuyé par B. Hartt

PROPOSITION : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu du paragraphe 6(1) – du *règlement provincial sur le lotissement* approuve un droit-de-chemin privé de 20 mètres de large pour le développement de terre comme indiqué sur le plan « Lotissement Philshirl 2020-1 » sous réserve :

- a) le plan final de lotissement soit estampé avec la note « Droit-de-chemin privé » ; et,
- b) l'accès privé étant indiqué comme faisant partie de la propriété résiduelle.

Proposition Adopté

Point 20-12-10:

Demandeur : Eastern Land Surveys Ltd.

Lotissement Brunswick Forest Service 20-1

Considération de la création d'un lot sur un droit-de-chemin privé.

Proposé par B. Nason; Appuyé par B. Hoganson

PROPOSITION : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu du paragraphe 6(1) – du *règlement provincial sur le lotissement* approuve un droit-de-chemin privé de 10 mètres de large pour le développement de terre comme indiqué sur le plan « Lotissement Brunswick Forest Services Ltd. 20-1 » sous réserve :

- a) le plan final de lotissement soit estampé avec la note « Droit-de-chemin privé »; et,
- b) un accord de droit de passage pour traverser le NIP 75130203 est présenté avec le plan final de lotissement.

Proposition Adopté

Point 20-12-11:

Demandeur : Brennan Surveys

Lotissement Timothy N. Tompkins & Theresa M. Tompkins
Considération de la création d'un lot sur un droit-de-chemin privé.

Proposé par B. Toole; Appuyé par P. Morrison

PROPOSITION : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu du paragraphe 6(1) – du *règlement provincial sur le lotissement* approuve un droit-de-chemin privé de 15 mètres de large pour le développement de terre comme indiqué sur le plan « Timothy N. Tompkins & Theresa M. Tompkins » sous réserve :

- a) le plan final de lotissement soit estampé avec la note « Droit-de-chemin privé »; et,
- b) la zone tampon de trente mètres de fleuve Saint John soit indiqué sur, et la déclaration suivante étant ajoutée au plan final « Cette zone est soumise au Règlement sur la modification d'un cours d'eau et d'une terre humide (90 80) de la Loi sur l'assainissement de l'eau ».

Proposition Adopté

6. AJOURNEMENT

Proposée par M. Chamberlain

PROPOSITION : « L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h 40. »

Proposition Adoptée

Tom Nisbet, Président

Mary Stone, Secrétaire de séance